

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation
7.09.2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 27
Votants 27

L'an deux mille vingt trois
le treize septembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, Mme BONNET,
M. RIGALT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire
délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,
M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DUCROT, Mme BAUDU-HASCOET.

OBJET DE LA DELIBERATION :
Cession de terrain à M. BAZIN Julien

M. Jean-Pierre JAGER, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AE 225 devenue AE 286 et 287 après division par géomètre expert, située 5 Impasse de la Gare. M. BAZIN Julien a fait part de son intention de se porter acquéreur de la parcelle AE 287 d'une surface de 138 m². Il a acquis les parcelles AP104 et 195 où se trouve sa maison d'habitation. Toutefois ayant peu de terrain extérieur, il souhaite agrandir cet espace.

Ce terrain se situe en zone Ub (zone urbanisée) du Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Conformément à la réglementation, le service des domaines a été consulté et a émis un avis à la date du 23 mars 2023.

Il est proposé de céder le terrain moyennant la somme de 2 000 €. Les frais d'acte notarié en la SCP RASSCHAERT- VILLAIN / BERROCAL seront à la charge de l'acquéreur et les frais de bornage seront à la charge de la ville.

Par courriel du 19 mai 2023, M. BAZIN a accepté cette offre.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : **27 SEP. 2023**

Publié le : **27 SEP. 2023**

Notifié le :

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Aménagement, Patrimoine du 22.05.2023,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ émet un avis favorable sur cette proposition de cession,

⇒ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

